

## Le mot du maire

Chers Administrés,

Après le coup de colère du bulletin précédent, place au coup de déception cette fois-ci.

En effet, comment ne pas être déçu voire dépité devant la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Nous avons l'impression d'être les otages des réformes, des querelles « politico-personnelles » tant au niveau du Département qu'entre le Département et la Collectivité Territoriale de Corse. Résultats des courses : plus de subventions, un retard dans le programme d'investissement de la Commune de près de deux ans.

Si on y ajoute la baisse des dotations de l'Etat (moins 40 000 € cette année), on se rend compte que notre marge de manœuvre devient de plus en plus restreinte et qu'il faudra être encore plus pragmatique au niveau des finances communales.

D'autre part, après la décision préfectorale d'arrêter le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, la Communauté des Communes du TARAVU cessera d'exister au 31 décembre 2016. Les communes membres seront réparties entre l'ORNANO/RIVE SUD (pour la plupart) et le SARTENAI/VALINCO (Arghjusta Muricciu, Moca-Croce, Petreto-Bicchisano, Casalabriva, Sollacaro). Des changements sont donc à prévoir tant pour la Commune que pour ses administrés. Nous devons rester très attentifs et mobilisés pour faire valoir nos droits et prendre toute notre place dans cette nouvelle collectivité en œuvrant pour un développement qui ne devra surtout pas se faire au détriment du rural par rapport au littoral.

Pour ce qui est de la vie de notre commune, l'équipe municipale, avec l'aide du personnel communal et avec si possible votre soutien, continue de travailler pour améliorer les services et le cadre de vie.

Nous poursuivons malgré tout les objectifs que nous nous sommes fixés pour doter la commune d'équipements structurants qui répondent aux demandes de la population, et pour faire vivre notre village en relevant les défis et en continuant de construire l'avenir.

Je reste pour ma part à l'écoute de ce que vous ferez remonter comme informations ou remarques dans un esprit de démocratie participative, élément important de notre mandature.

Cari amministrati

Dopu u colpu di stizza di u bigliettinu di nanzi, hé avà à u tornu di a dilusioni .

In fattu comu ùn essa dilusu o ancu indisputu davanti a situazioni in a quali ci truvemu oghji.

Avem u imprissioni d essa l'utasgi di i riformi, di i litichi « pulitichi parsunali » tantu à u nivellu di u dipartimentu cà trà u dipartimentu é a cullettività tarritorialia di corsica.

Risultati di i corsi : più soldi , un ritardu in u prugramma di l'investisciamentu di a cummuna da vicinu di dui anni .

Si no aghjustemu a calera di i dutazioni di u statu ( menu 40 000 auri cust'annu)ci rindimu contu chì a noscia margina d 'opara diventa di più in più chjuca é chì ci vudaria à essa più prammaticu à u nivellu di i finanzia cummunali .

D'altrondi, dopu a dicizioni prifitturali di piantà u schema dipartimentali di cuuperazioni intercummunali, a cummunità di i cummuni di u TARAVU finisciarà d 'asista à u 31 di dicembri di u 2016 .

I cummuni membri sarani spartuti trà l'URNANU/ RIBA SUDA( par parechji) é u SARTINESU/VALINCU ( Arghjusta Muricciu, Macà Croci, Pitretu Bicchisgià, Casalabriva, Suddacarò). I cambiamenti sò dunqua à priveda tantu par a cummuna chì par i so amministrati .

Ci voli à essa attenti é mubilizati da fà valé i nosci dritti é piddà tutta a noscia piazza in sta nuvedda cullettività travaddendu par u sviluppu chì ùn si duvarà fà cù u preghjustiziu di u rurali di pettu à u litturali .

Par ciò chì ne hé di a vita di a noscia cummuna , a squadra municipali cù l'aiutu di u parsunali cummunali é cù u vosciu sustegnu s 'eddu hé pussibili , cuntinueghja di travaddà da amigliurà i servizi é u quadru di vita .

Suvitemu malgradu tuttu l'ughjittivi chì no ci semu fissati par dutà a cummuna d'equipamenti strutturanti chì rispondini à i dumandi di a pupulazioni , é par fà campà u nosciu paesi pisendu i sfidi é cuntinuendu à batischia l'avena .

Stocu par à me parti à l'ascoltu di ciò chì vo fareti ricuddà com'è infurmazioni o rimarchi in un spiritu di dimucrazia participativa , elementu di primura di a noscia mandatura.

## Chronique du premier semestre

### Le vote du budget

Nous ne nous étendrons pas sur le vote du budget car sur le plan des investissements, nous sommes incapables de faire une planification sérieuse pour 2016 ( voir par ailleurs nos considérations sur les subventions attendues ).

Notons que la décision de ne pas augmenter le tarif de l'eau, ainsi que la part communale des taxes locales a été votée.

Depuis 2001, aucune augmentation n'a été actée par le Conseil municipal de Sollacaro.

### Toiture du groupe scolaire

Le projet a été terminé en janvier.

### Diagnostic et Schéma Directeur d'Assainissement

Il reste des tests liés au fonctionnement du réseau en cas de fortes pluies, pour pouvoir tirer des conclusions définitives.

### Protection des captages des sources d'eau

Suite à l'appel d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise TRANSBTP CESARI.

Le bureau d'études CETAVIA assure la maîtrise d'œuvre de 85 000 € TTC dont 79 000 € de travaux et 6 000 € de maîtrise d'œuvre.

Le financement est réparti de la manière suivante : Agence de l'Eau, Conseil Général et Commune.

Les travaux concernent les captages de Celaccia (Amont et aval), Valevitu, Tabio et Viziritu.

Pour Celaccia et Viziritu, il faut ouvrir des pistes dans la forêt pour accéder aux points d'eau



### La traversée et la route du tour du village de Sollacaro

Le Département a décalé la traversée de Sollacaro au deuxième semestre.

Pour la route dite du tour de village, la Mairie a obtenu les subventions demandées à l'Etat et à la Région mais n'arrive pas à obtenir la subvention demandée auprès du Département ; la situation devrait évoluer favorablement mais pour l'instant nous sommes victimes de la querelle CTC / Département dans le cadre de la mise en place de la Collectivité Unique de Corse.

### La restauration du monument aux morts

L'état général du monument aux morts se dégradant de plus en plus, une opération de restauration a eu lieu en juin.

Il s'agit d'un budget de 5000 € TTC, financé directement sur les fonds communaux.



...suite

### Ralentisseurs à Sollacaro et Calvese

Du fait du décalage de la traversée du village par le Département, le projet des ralentisseurs a été également décalé pour le village de Sollacaro.

Montant : 92 000 € TTC dont 85 000 € de travaux (20 000 € Calvese et 65 000 € Sollacaro) et 7000 € de maîtrise d'œuvre (bureau CETAVIA).

Financement : Département, État, CTC et Commune.

### Murs de soutènement du presbytère de Calvese et de l'entrée de Tabio

Suite à l'appel d'offres, le mur de Tabio a été attribué à l'entreprise INZAINA et le mur de Calvese à l'entreprise BASI BTP.

Montant mur de Tabio : 25 000 TTC.

Montant mur de Calvese : 45 000 TTC.

La maîtrise d'œuvre est assurée directement par la Mairie.

Le financement est assuré par le Conseil Général (55%) et la Commune (45%).

Les deux murs sont terminés à ce jour.

Au passage, répondons à la Grande Question « mais pourquoi avez-vous arraché ce si beau micocoulier plusieurs fois centenaire sur la place du presbytère de Calvese ? » Tout simplement parce que ce sont les racines de cet arbre qui ont démolé le vieux mur et qui avaient également entamé le presbytère provoquant une grande fêlure verticale sur la façade avant.

Mur de Calvese



Mur de Tabio



## Subventions : une quête impossible?

Les projets d'investissement d'une petite commune comme la nôtre reposent à 80% sur les subventions que nous pouvons décrocher.

La Commune a déposé, depuis janvier 2015, cinq dossiers de demande de subvention auprès du Département de Corse du Sud, pour un total de 208 000 €.

Ces dossiers ne concernent pas des dépenses somptuaires mais simplement des routes, des murs, des travaux à l'Eglise de Sollacaro et le renouvellement du système informatique du secrétariat.

A ce jour nous avons obtenu 4 125 € de subvention (arrêté du 18 avril 2016) et ce malgré un rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental au cours duquel nous avons défendu notre cause.

Il faut savoir que ces financements représentent des travaux qui s'élèvent à près de 600 000 €, on se rend compte que c'est non seulement la Commune qui est lésée mais c'est aussi toute l'économie d'une micro-région qui est impactée.

Serait-ce le fait d'avoir « mal voté » aux dernières élections (départementales et territoriales) qui nous vaut ce traitement de faveur de la part du Département ?

Quand on pense que le Département a octroyé une somme de de près de 12 millions d'euros sur 3 ans à la ville d'Ajaccio, uniquement pour effacer une partie de sa dette !!

## AVIS A LA POPULATION

### Gestion de l'eau potable

En raison du déficit pluviométrique de l'hiver et du printemps, il est demandé à la population de Sollacaro et Calvese de veiller à économiser la ressource en eau et éviter tout gaspillage.

Un risque de coupure d'eau existe cet été, en fonction de la bonne tenue (ou non) du forage de Tabio.

Nous comptons sur la compréhension et le bon sens civique de tous.

### Collecte des déchets

En raison du blocage du centre d'enfouissement de VICO, le SYVADEC n'est plus en mesure d'accepter l'ensemble des déchets produits.

Le tonnage accepté par la déchetterie pour la Communauté des Communes du Taravo, ne pourra être que de 30 tonnes par semaine, au lieu des 50 tonnes habituelles en cette période. Aussi, aucune garantie ne pourra être assurée quant à la fréquence de ramassage, ni sur les jours de collecte.

Il donc indispensable que la population limite au maximum le dépôt des déchets ménagers et fasse de gros efforts sur le tri sélectif et, pour ceux qui le peuvent, sur l'utilisation des composteurs.

## Et à la communauté des communes du Taravo..

L'Etat poursuit inexorablement la réforme de la Loi NOTRe sans vouloir entendre les différentes demandes de moratoire proposées en Corse.

Aussi, dans la situation actuelle, Sollacaro sera rattaché à la Communauté des Communes du Sartenais/Valinco en janvier 2017. La commune doit transférer les compétences Eau/ Assainissement et Urbanisme à la Communauté des Communes.

Ces nouvelles compétences transférées s'ajoutent aux compétences Déchets, Environnement, Développement et Tourisme déjà transférées.

Pour défendre le développement dans le rural et conserver une certaine cohérence entre le Bas et le Haut Taravo dont les communes seront réparties dans deux communautés de communes, une démarche est en cours pour mettre en place un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

Le PETR est une structure copilotée, à terme, par les communautés de communes du Sartenais/ Valinco et de l'Ornano ; cela permettrait de porter les projets transversaux aux deux communautés sur le rural, la montagne, le fleuve et la mer.

Cette structure aurait notamment en charge le déploiement des projets européens puisque les communautés actuelles du Taravo et du Valinco/Sartenais sont retenues pour le programme GAL (Groupement d'Actions Locales, 900 000 euros sur 6 ans).

Les financements des CIRs (Comité Interministériel de la Ruralité) seraient également accessibles à court terme pour un montant total d'un million d'euros pour la Corse.

Pour répondre à des besoins urgents, en particulier sur le programme du GAL qui doit être signé en octobre, la mise en place du PETR doit se faire dans le troisième trimestre, si tous les signataires sont d'accord...

Un dernier détail :

Devant ce grand maelstrom, la Communauté de Communes du Taravo a renoncé à augmenter les taxes pour sa dernière année d'existence en 2016.



## Foire aux questions

**Nous ouvrons cette nouvelle rubrique dans le journal pour répondre à des questions qui nous ont été posées et dont nous estimons que la réponse concerne tous les administrés.**

### Comment sont évalués et attribués les projets d'investissement ?

### Quel a été le problème sur le forage de l'eau de la Confina ?

Depuis plusieurs années, la Mairie de Sollacaro vend de l'eau à la Communauté des Communes du Sartenais/Valinco (CCSV) pendant la période estivale.

Depuis plus d'un an deux factures de 20 000 € et 16 000 € n'étaient pas payées, impactant la Trésorerie de la Commune.

Suite à plusieurs courriers et réunions infructueuses, le Maire de Sollacaro, après avis du Conseil Municipal, a décidé de ne pas desservir la CCSV en 2016 tant que les factures 2015 ne seraient pas honorées.

Nous avons jugé inadmissible que les usagers sollacarais payent le fonctionnement du forage pendant que la CCSV s'abstenait de payer ses factures.

Notons bien que nous n'avons pas coupé un service en cours, nous n'avons simplement pas ouvert le service en 2016 tant qu'une solution ne nous était pas proposée.

La CCSV a comme toujours tardé à traiter le problème et, deux administrés de Sollacaro qui avaient un contrat de tirage gratuit d'eau auprès de la CCSV (donc usagers de la CCSV) ont également été privés d'eau pour leurs besoins agricoles du printemps.

Finalement après cette escalade, la CCSV a accepté de traiter le problème, a payé les factures et a proposé, par ailleurs, à ses deux usagers sollacarais, un nouveau type de contrat.

La Mairie de Sollacaro regrette les proportions prises par cette affaire, mais tient à bien rappeler qu'à aucun moment son action n'a été dirigée contre les usagers sollacarais de la CCSV ; nous avons simplement défendu tous les usagers

communaux du forage, payant normalement leurs factures, ainsi que notre Trésorerie.

Chaque projet d'importance (disons supérieur à 20 000 €) est systématiquement défini et évalué par un professionnel externe (architecte ou bureau d'étude).

Le projet ainsi évalué sur la base des standards du marché, nous permet de demander des subventions à l'Etat, la Région, le Conseil Général ainsi que d'autres offices.

Après obtention des subventions, nous émettons systématiquement un appel d'offres dont les résultats sont analysés par ledit professionnel en charge du dossier.

Et enfin, la Mairie retient la meilleure offre à partir du dossier de synthèse de l'appel d'offres.

Aussi nous affirmons qu'il est absolument impossible que la Mairie puisse attribuer un marché à un montant qui ne serait pas dans la moyenne des prix du marché.

Cette procédure qui est encadrée juridiquement par le Code des Marchés Publics, et sous contrôle de l'Etat, garantit donc la meilleure utilisation de l'argent public ainsi que l'accès pour toutes les entreprises aux marchés de la Mairie.

### Comment sont instruits les permis de construire?

La Mairie de Sollacaro a établi une carte communale qui définit notamment les zones constructibles.

Suite à la signature de la carte communale, la Mairie aurait pu délibérer pour instruire les permis de construire mais a jugé, avec sagesse, ne pas avoir les moyens techniques et financiers pour assurer cette tâche ;

...suite

aussi les permis de construire sont instruits par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui est un service de l'Etat.

La décision finale transmise par le Préfet est affichée sous la forme d'un arrêté municipal pour le compte de l'Etat.

Quand une demande de permis est déposée en Mairie, le Maire répond à un questionnaire et donne un avis général avant transmission à la DDTM. Le Maire ne se prononce pas sur les aspects techniques d'un dossier car il n'en a pas les compétences ; il relève cependant les points qui lui paraissent tangents à l'attention de la DDTM (par exemple, l'intégration de la construction dans l'environnement).

Après l'instruction de la DDTM, le Maire ne peut remettre en cause la décision du Préfet.

Si la Mairie n'est pas d'accord avec la décision de l'Etat, elle ne peut que saisir le Tribunal Administratif, comme tout tiers à l'occasion de la publication d'un permis.

On l'aura donc compris, le Maire ne peut refuser ou accepter un permis ; il sert de relais à l'Etat aussi bien au moment du dépôt du permis qu'à celui de la publication de l'avis final.

Cependant, avec la Loi NOTRe la situation va évoluer.

On se dirige vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui sera géré par la Communauté des Communes, qui instruira les permis et prendra les décisions finales.

Dans ce cas les rôles seront inversés, quand l'Etat ne sera pas d'accord, il devra saisir le Tribunal Administratif.

### **Pourquoi n'avez-vous pas bouché les trous sur la route du tour du village ?**

Le dossier de restauration totale de la route du Tour du Village est déposé depuis janvier 2015. A ce jour, nous n'avons pas reçu la subvention du Conseil Général qui nous avait été promise.

Nous espérons toujours recevoir prochainement cette subvention.

« Boucher les trous » est une opération qui nous avait coûté environ 10 000 € les fois précédentes. Nous avons estimé qu'il valait mieux souffrir un peu plus, plutôt que de dépenser 10 000 € directement sur les fonds communaux, qui seraient en quelque sorte gâchés dès que le projet global serait lancé.

### **Pourquoi avez vous supprimé le point de tri sélectif du Barcaghjolu ?**

Ce point dépendait administrativement de la Communauté des Communes.

Cependant devant les abus systématiques ayant lieu à cet endroit, nous avons demandé à la Communauté des Communes de le retirer, ce qui a été fait.



### **La dangerosité de la route de la Cigala ?**

D'abord un mea culpa ; la route n'a pas été nettoyée en temps et heure au printemps, et nous allons veiller à ce que cela ne se reproduise plus pour les prochaines années.

Ensuite, il y a des portions de route où les automobilistes passent trop vite. Il y a quelques années, on avait mis en place une signalisation avec des restrictions de vitesse mais cela a peu d'effet. Nous allons donc étudier la mise en place de ralentisseurs.

...suite

Il nous faut juste un peu de temps pour monter le dossier car à priori les financements seraient accessibles pour ce type de sujet.

### Trop de mobiles homes sur la Commune ?

Il y a effectivement un problème lié à la multiplication des mobiles homes sur la commune. Il y a quelques années, la Mairie a fait preuve de tolérance car cela permettait de résoudre en partie le problème de l'accès au logement pour des personnes en difficulté. Aujourd'hui, la situation devient abusive (mobiles homes sur terrains agricoles, exploitation touristique, non respect des normes d'assainissement, dégradation de l'environnement...), aussi à l'avenir nous entendons faire respecter la Loi sur les nouvelles installations :

1 - Un Mobile Home ne peut être installé de manière permanente que sur un terrain officiel de Loisirs (Camping ou résidence de tourisme). Pour information, il n'y a pas de camping sur la Commune et les deux seules résidences de tourisme n'ont pas recours aux mobiles homes.

2 - Un Mobile Home ne peut être installé qu'après demande d'autorisation et pour une période limitée, sur un terrain constructible ; un accès à l'eau potable ne sera possible que sur présentation d'une autorisation en bonne et due forme, et si l'assainissement individuel est bien conforme aux normes.

3 - Tout mobile Home installé de manière fixe depuis plusieurs années, ayant accès aux réseaux électriques et en eau potable sera considéré comme une habitation fixe de type chalet et donnera lieu à une taxe d'habitation.

Nous espérons obtenir tout l'appui de l'Etat pour faire respecter ces règles nationales.

### Mais pourquoi vous n'avez pas ramassé mes encombrants ?

Voici les réponses pouvant correspondre à votre cas :

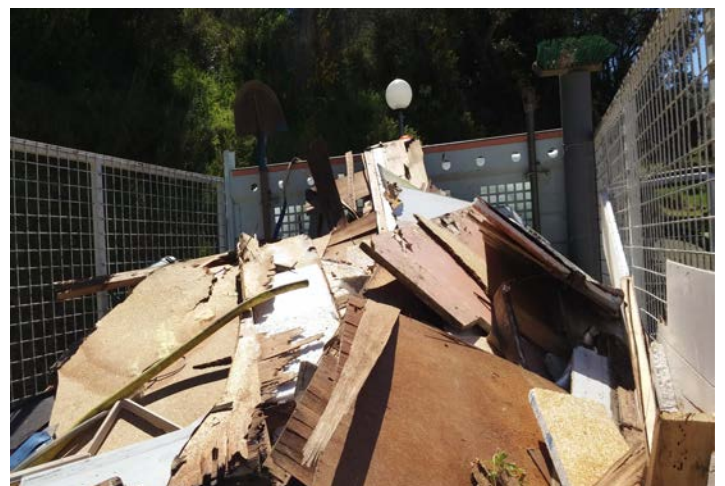
1 - Une clôture agricole n'est pas un encombrant,

2 - Des gravats de chantier (sac de ciment, carrelage, béton) ne sont pas des encombrants,

3 - Des pneus, des bouteilles de gaz, des bidons d'huile usagée ne sont pas des encombrants...etc etc

4 - Et aussi, il y a un problème de limite, vider sa cave et déposer pour deux camions d'encombrants n'est pas acceptable, pas plus que de découper un mobile home pour le déposer en pièces détachées (on parle de vécu)...

Et voici un exemple de chargement du camion des encombrants avec des débris, que nous n'accepterons plus.



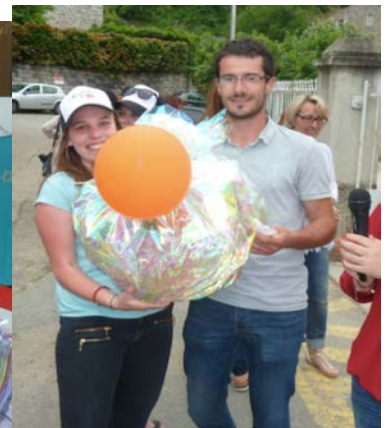


## Moments de convivialité

La chasse aux oeufs : moment privilégié pour les enfants ! Mais avant de pouvoir croquer les oeufs , il faut les trouver...  
Pari tenu !



Le vide grenier : moment de convivialité et de générosité.  
Il y a eu beaucoup de stands dont un pour la Marie Do.  
Une tombola a été organisée au profit de l'association qui nous remercie pour notre initiative : une recette d'environ 700 euros leur a été versée.  
Le lot a été remporté par Stella et Jacques François.



Un petit verre sur un air de jazz



Vivre ensemble  
Traditionnel apéritif du 14 juillet, très apprécié  
cette année.



Félicitations à nos jeunes élèves de l'école de Sollacaro qui ont remporté le tournoi d'échec inter-écoles qui a eu lieu au mois d'avril à Petreto .....



## Agenda de l'été

Les festivités ont déjà commencé le vendredi 15 juillet avec **BLOWJOB Pop Rock** , soirée tres animée!

Elles se poursuivront avec :

- Vendredi 22 juillet , Eglise de Sollacaro à 21 heures **CONCERT FACTEUR CHEVAUX duo Folk Alpine**

- Samedi 30 juillet , Eglise de Sollacaro à 21 heures **CONCERT VOX CORSICA**

- Jeudi 11 août , place de l'école à 20 heures **SALSA NAMA musique latine , apéritif dinatoire**

- Mardi 16 août , place de l'école **GRAND BAL**

- Vendredi 19 août , place de l'école à 21 heures **PLAZZA TANGO**

- Dimanche 21 août à l'église de sollacaro à 21 heures **Duo ANACROUSSE , musique classique**



Incontournable manifestation : c'est avec plaisir que nous retrouverons la l'ambiance de la foire de Filitosa pour fêter le tourisme rural. Comme tous les ans ce sera l'opportunité de présenter nos savoir-faire locaux.....

Le samedi soir est prévu le concert de Petru Guelfucci

## Bel été à tous